

M. Fleming: Madame le Président, les agences de publicité doivent être suffisamment importantes et compétentes pour lancer des campagnes publicitaires nationales. Néanmoins, nous nous sommes déjà efforcés de donner aux agences des autres régions la possibilité de conclure des contrats avec le gouvernement du Canada.

Une voix: Vous avez travaillé dans ce domaine, vous devriez être au courant.

* * *

L'AGRICULTURE

LA CRÉATION D'AFFAIRES DE COMMERCIALISATION—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le gouvernement a-t-il pour politique de permettre, au moyen d'un vote dans les règles, la création d'un office de commercialisation pour un groupe de denrées?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, si j'ai bien compris la question du député, ma réponse est oui.

M. Thacker: Dans ce cas, madame le Président, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre de l'Agriculture. Les producteurs de ces mêmes groupes de denrées peuvent-ils au moyen d'un vote se retirer de ces offices de commercialisation?

M. Whelan: Madame le Président, si je ne m'abuse, la plupart des ententes le prévoient. Je crois qu'il leur faut donner une année de préavis avant de se retirer.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA SITUATION DE LA FEMME—LE SALAIRE ÉGAL À TRAVAIL ÉGAL

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné que des enquêteurs de la Commission canadienne des droits de la personne ont découvert que 3,000 emplois exercés surtout par des femmes étaient quasi-identiques en valeur à ceux exercés par des hommes du groupe des services généraux de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, et que ces personnes sont rémunérées à un taux allant jusqu'à \$1.80 de moins l'heure, le ministre est-il maintenant disposé à accorder plus de sérieux au principe du salaire égal pour des fonctions équivalentes en donnant suite au rapport des enquêteurs et en garantissant aux fonctionnaires féminins un traitement égal pour des fonctions équivalentes, et à faire en sorte que les fonctionnaires n'aient plus à faire traduire à tout bout de champ le gouvernement fédéral devant la Commission canadienne des droits de la personne afin de pouvoir faire valoir leurs droits?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, nous savons avoir été saisis d'environ six plaintes à ce sujet; l'une d'elles a d'ailleurs été réglée, si je ne m'abuse. Le secrétariat du Conseil du Trésor et

la Commission canadienne des droits de la personne étudient en ce moment le cas précis auquel le député fait allusion. Nous étudierons les diverses possibilités de régler le différend en question de façon appropriée et satisfaisante.

M. Murphy: Madame le Président, je me réjouis d'entendre le ministre admettre qu'il est au courant de certains des problèmes intérieurs de son ministère. Ce qui m'inquiète, toutefois, c'est que le gouvernement ne semble pas vouloir prendre les devants à cet égard.

Le ministre reconnaîtra-t-il que l'indicateur d'égalité le plus sûr et le plus ancien est celui de la rémunération égale pour des fonctions équivalentes, permettant ainsi au gouvernement de commencer sa campagne en faveur de l'égalité des sexes au travail en faisant preuve d'initiative? Une des façons d'y réussir serait de s'assurer que les fonctionnaires les moins bien rémunérés, les commis, recevront une augmentation plus égalisatrice que celle de 5 p. 200 qu'on leur offre en ce moment et qui constitue une insulte à l'intelligence en ce qu'elle ne satisfait pas aux augmentations du coût de la vie et ne fait qu'accroître l'écart salarial entre les employés masculins et féminins du Canada.

● (1450)

M. Johnston: Madame le Président, le député s'est lancé dans un autre sujet. Je ferai remarquer que l'article 11 de la loi canadienne sur les droits de la personne, qui sanctionne ce principe, a été adopté sur l'initiative de notre gouvernement il y a quelques années, et je ne vois donc pas ce qu'il entend par manque d'initiative. À mon avis, le gouvernement a montré beaucoup d'initiative.

Quant à l'autre question, au sujet du groupe des employés aux écritures et aux règlements, comme je l'ai dit dans une réponse que j'ai donnée à la Chambre la semaine dernière, nous espérons que ce conflit sera réglé de façon juste et équitable d'ici peu.

* * *

LES TRANSPORTS

LE TRANSPORT DU GRAIN PAR CAMION DU MANITOBA JUSQU'À THUNDER BAY—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. À une autre occasion, j'ai eu recours à l'article 43 du Règlement pour demander quelle était la position du gouvernement à l'égard du transport du grain par camion du Manitoba jusqu'à Thunder Bay. Quelle est la position du gouvernement à l'égard du camionnage du grain, et celui-ci se poursuivra-t-il après le 1^{er} juin?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la Commission canadienne du blé m'a fait savoir qu'elle surveillait la situation, mais qu'à son avis ce transport ne se fait pas sur une échelle assez vaste pour qu'il soit utile de modifier sa politique à l'égard des contingents de livraison.

M. Epp: Madame le Président, le ministre peut-il alors m'assurer qu'il n'y aura aucun changement le 1^{er} juin 1980?

M. Pepin: Pas à ma connaissance, madame le Président, mais je vais examiner la chose de plus près pour m'en assurer.